



ACTUALITE DE LA PROTECTION SOCIALE JUN 2015

Congés Spectacles

- En février 2014, l'association *Les Congés Spectacles* a confié à Audiens la gestion des congés payés des artistes et des techniciens concernés.
- Depuis janvier 2015 :
 - La cotisation est intégrée aux appels des cotisations retraite et prévoyance
 - L'accès aux informations se fait sur les [espaces personnalisés](#) des employeurs et des salariés sur www.audiens.org

 LA PROTECTION SOCIALE PROFESSIONNELLE
Culture • Communication • Médias

Espace Administrateur **Accéder à votre espace personnalisé**

GENERALISATION SANTE PLUS QUE
196 : 13 : 44 : 50
JOURS HEURES MINUTES SECONDES

Rechercher

Employeur **Professionnel indépendant** Particulier Retraité Organisations professionnelles Partenaires Groupe

Retraite | Prévoyance/dépendance | Santé | **Congés payés** | Epargne | Services aux entreprises | Actus | FAQ | A télécharger

Vous êtes : [Employeur](#) / Congés payés

Twitter  0  0

Votre affiliation

Vos cotisations

Vos déclarations

Congés Spectacles



Portabilité des droits santé et prévoyance

- Depuis le 1^{er} juin 2015 :
 - Portabilité des droits sur 12 mois maximum
 - Gratuité pour le salarié

Fiche pratique

La portabilité des droits
prévoyance et santé

Généralisation santé

- Au 1^{er} janvier 2016, tous les employeurs de droit privé devront couvrir leurs salariés avec un contrat complémentaire santé
- Dans certaines branches professionnelles : négociations en cours

Evolution du régime de prévoyance pour les artistes et techniciens intermittents du spectacle

- Depuis le 1^{er} juin 2015 : ajout d'une garantie Incapacité Temporaire Totale
- Pas d'augmentation de la cotisation

Déclaration Sociale Nominative (DSN)

A compter des paies de janvier 2016, les modalités déclaratives des cotisations sociales changent.

- Chaque mois, avec l'établissement des bulletins de paie → dépôt d'une DSN mensuelle
- A chaque arrêt de travail ou rupture du contrat → dépôt d'une DSN événementielle
- La DSN se substitue :
 - aux déclarations des cotisations Urssaf et Audiens
 - à la DADS
 - à certaines déclarations et attestations
- La DSN nécessite un logiciel de paie compatible DSN
- Informations : www.dsn-info.fr



TOUTES LES INFORMATIONS SUR WWW.AUDIENS.ORG, RUBRIQUE EMPLOYEURS, A TELECHARGER